

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	28
Votants :	33

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°150-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DU MOULIN NEUF 3 A PEAULE
- CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE M. ET MME MICHEL THACE POUR LE COMPTE DE LA SCI DE L'OCEAN

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°114-2016 du 20 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la vente des lots n°11 et 11 bis, correspondant à la parcelle cadastrée YP 144 pour partie, d'une superficie totale d'environ 4 262 m², situés sur le Parc d'Activités du Moulin Neuf 3 à Péaule, au profit de M. et Mme Michel THACE, pour le compte de la SCI de l'OCEAN.

Le document d'arpentage confirme la superficie totale des lots 11 et 11 bis, correspondant à la parcelle cadastrée YP 185, à 4 241 m², soit un prix total de 59 374 € HT représentant un prix de 67 186,55 € TVA sur marge comprise.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des lots n°11 et 11 bis, correspondant à la parcelle cadastrée YP 185, d'une superficie totale de 4 241 m², viabilisé de tous les réseaux au profit de M. et Mme Michel THACE, pour le compte de la SCI de l'OCEAN, au prix de 59 374 € HT, soit un prix total de 67 186,55 € TVA sur marge comprise,

Envoyé en préfecture le 24/11/2016

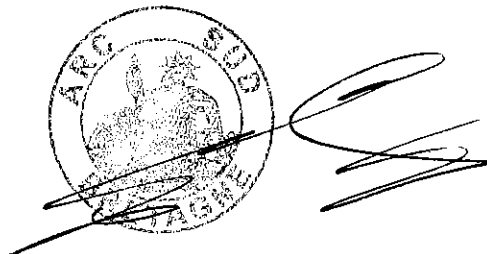
Reçu en préfecture le 24/11/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161115-DELIB_150_2016-DE

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/11/16
Le Président,

The image shows a circular official stamp of the Arc-sur-Deux Communes Intercommunale. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text "ARC SUR DEUX COMMUNES INTERCOMMUNALE". A handwritten signature in black ink is written across the stamp and extends to the right.